



Septembre 2018

Septembre, synonyme de rentrée : soyez prêts !

➤ Elections 2018

Tous les électeurs ont l'obligation d'aller voter dans le bureau de vote indiqué sur leur lettre de convocation. Si toutefois vous vous trouvez dans l'impossibilité d'aller voter, vous pouvez **donner une procuration à une personne de confiance** qui, elle-même, a la qualité d'électeur.

Attention ! L'octroi d'une procuration ne peut se faire que si votre absence se justifie par les motifs repris dans le tableau ci-dessous.

Motifs	Pièce justificative
Maladie ou infirmité, en ce compris d'un parent, allié ou cohabitant	Certificat médical Attention : un médecin candidat aux élections ne peut pas établir le certificat
Raisons professionnelles ou de service	Attestation de l'employeur Pour les indépendants : déclaration sur l'honneur auprès de l'administration communale
Les bateliers, marchands ambulants ou forains	Certificat délivré par le bourgmestre de la commune de résidence
Situation privative de liberté par suite d'une mesure judiciaire	Certificat délivré par l'établissement pénitentiaire
Convictions religieuses	Attestation délivrée par les autorités religieuses
Etudiants, pour des motifs d'étude	Attestation de la direction de l'établissement fréquenté.
Séjour temporaire à l'étranger	Certificat de l'organisation de voyages. A défaut : certificat délivré par le bourgmestre de la commune de résidence sur demande à introduire au plus tard le 13 octobre 2018.

Notez que :

- Les électeurs européens non-belges et non-européens ne peuvent être porteurs d'une procuration que pour les élections communales, c'est-à-dire que celle-ci leur est confiée par un électeur européen ou non-européen. Il convient donc de donner procuration à un électeur qui participe au(x) même(s) scrutin(s) que soi.
- Un électeur ne peut être porteur que d'une seule procuration.**
- Les candidats** ne peuvent être porteurs d'une procuration que si elle leur a été donnée par :
 - leur conjoint ou cohabitant légal,
 - un parent ou allié ayant fixé sa résidence principale à leur domicile,
 - un parent ou allié jusqu'au troisième degré en cas de domiciles distincts.

Le bourgmestre de la commune attestera sur le formulaire de procuration le lien de parenté.

Le jour de l'élection, le porteur de la procuration doit se munir de sa **convocation** et de sa **carte d'identité** ainsi que du **formulaire de procuration** dûment complété accompagné de la pièce justificative.

Le formulaire de procuration peut être directement retiré au **service population** de votre commune.

➤ **MOBILOK – Déplacement de personnes à mobilité réduite**

Le 14 octobre prochain auront lieu les élections communales et provinciales.

A cette occasion, ASTA (Association des Services de Transports adaptés pour personne à mobilité réduite - www.asta.be), en collaboration avec la Région Wallonne bénéficie d'un budget pour le **déplacement des personnes à mobilité réduite.**

MOBILOK, service actif dans la Région de l'Ourthe-Amblève, s'associe bien volontiers à cette opération citoyenne.

MOBILOK, asbl

Rue du Chaffour, 21 - 4920 - Harzé (Aywaille)
0491/74.04.04 - 0465/21.38.02

➤ **Permis de conduire : Nouvelle procédure pour plus de sécurité**

Suite à la 6ème réforme de l'Etat, la compétence liée à la formation à la conduite a été transférée aux régions. Le Gouvernement wallon a proposé une réforme qui vise à **renforcer la formation des nouveaux conducteurs et à accroître la sécurité routière.**

L'examen théorique a été remanié depuis le 1^{er} janvier 2018 et a réinstauré le principe de la faute grave. Deux erreurs aux questions relatives aux infractions de 3^{ème} degré (brûler un feu rouge, prendre un sens interdit...) ou du 4^{ème} degré (faire demi-tour sur l'autoroute...) entraînent désormais l'échec automatique de l'examen théorique.

Après l'examen théorique, c'est au tour de l'épreuve pratique d'être réformée en Wallonie au 1^{er} juillet 2018. De nouvelles manœuvres à maîtriser, un nouveau test de perception des risques et surtout l'obligation pour le guide en filière libre de suivre un module de formation d'une durée de 3 heures.

Pour plus d'informations, découvrez la campagne de sensibilisation et le site web destinés à informer les candidats au permis de conduire des différents changements :

- <http://monpermisdeconduire.be>
- <http://www.tousconcernes.be/>

➤ **Déclarez votre remorque !**

Le SPW nous informe que les propriétaires de **petites - remorques** - d'une masse maximale autorisée (MMA) jusqu'à 750kg - ont **l'obligation de les déclarer** ; et ce, en vertu des dispositions prévues par le Code des taxes assimilées aux impôts sur les revenus.

Afin d'**éviter toute contrainte administrative et pécuniaire non souhaitable**, nous vous invitons à compléter le formulaire de déclaration accessible via le lien suivant : <http://www.wallonie.be/fr/formulaire/detail/20552>

Si vous n'utilisez plus votre remorque, vous devez révoquer votre déclaration au moyen du même formulaire en indiquant la date de « mise hors d'usage ».

Pour tout complément d'informations :



Centre d'appel Fiscalité :
081 33 00 01
Service public de Wallonie
www.wallonie.be



➤ **Entretien du domaine public**

Dès le printemps, un même scénario se répète : pulvérisateurs sur le dos, une nuée de jardiniers amateurs ou d'employés des services d'espaces verts se lancent dans une bataille destinée à débarrasser les graviers, terrasses et autres allées de jardin des plantes et insectes jugés indésirables.

Pour rappel, depuis le 1^{er} juin 2014, il est interdit d'utiliser des produits phytopharmaceutiques (PPP) (herbicides, insecticides, fongicides, ...) dans les espaces publics.

Par conséquent, les **services communaux** mettent progressivement en œuvre les moyens techniques alternatifs tels que l'utilisation d'un désherbeur thermique à eau chaude, à flamme vive, manuel, etc.

Sans oublier que la responsabilité de l'entretien des trottoirs incombe toutefois, conformément à l'article 41 du Règlement général de police, aux **riverains**.

Il appartient donc à chacun de s'adapter en conséquence et d'acquérir, de louer du matériel ou de faire réaliser par entreprise afin de maintenir une commune propre. Nous devons également adapter notre perception de la « propreté » des espaces publics et penser l'entretien de ces espaces avec, par exemple, plus de place à la végétation spontanée là où cela est possible.

➤ **Arrêtons de faire souffrir les bulles à textiles**

Aujourd'hui, trop de déchets ménagers sont déposés dans et autour des bulles à textile. Afin de lutter contre ces incivilités, Wallonie Plus Propre et les collecteurs Solid'R (Oxfam, Les Petits Riens et Terre) ont décidé, en collaboration avec les communes d'Ans, La Louvière, Namur et Tubize, de lancer une grande campagne de sensibilisation.

Quelques chiffres sur ce phénomène : 15% du contenu des bulles à textile sont constitués de déchets indésirables.

Cette présence de déchets indésirables représente un coût de 700.000 € par an, à charge des entreprises d'économie sociale qui collectent les textiles usagés.

Le nettoyage des immondices aux alentours des bulles représente un coût important supporté par les communes et leurs citoyens.

La malpropreté n'est pas une fatalité !

Wallonie Plus Propre et les collecteurs Solid'R lancent donc un appel à la responsabilité personnelle de chacun : respectez les règles de tri, pensez au personnel qui trie le contenu des bulles à la main, utilisez les sacs et conteneurs proposés par votre commune pour vos déchets ménagers.

Pour rappel, tout dépôt clandestin est passible d'amendes qui peuvent aller jusqu'à 350 €.



➤ **Travaux en cours sur notre commune**

• **Travaux PIC 2014 – 2016 – rue Brihi Tiyou :**

Les travaux de réfection de la rue Brihi Tiyou ont commencé le 02/04/2018.

Ils ont été attribués à l'entreprise Palange Albert - Travaux Publics Et Privés SPRL de VIEUXVILLE pour le montant de 165.535,07 € HTVA (cofinancé par la Région wallonne).

La fin du chantier est prévue dans les semaines qui viennent.

• **Aménagement d'une Maison de l'Entité dans l'ancien moulin situé rue Aux Oies :**

Les travaux ont commencé le 16 juillet 2017 et devraient être finalisés pour fin novembre 2018.

Actuellement, le gros-œuvre ainsi que les menuiseries extérieures sont terminés.



• **Remise en état des châssis de l'administration**



- **Ouffet - Pose d'un nouvel égouttage rue Es-Golet**

Afin d'évacuer les eaux résiduaires venant des habitations de la rue du Tige, la Commune a posé un égout de +/- 200 m.



- **Diverses interventions suite aux orages :**

Suite aux derniers orages survenus ces dernières semaines, les ouvriers communaux ont procédé à diverses interventions afin de solutionner quelques situations critiques.

HIMBE, coulée de boue



ELLEMELLE, rue de Verlée, coulée de boue



Ouffet, route de Bende, chantoir



- **Tennis WARZEE :**

Afin de permettre un meilleur accueil lors des évènements organisés par le Tennis Club d'OUFFET, la Commune a réalisé à la demande du Club, un haut-vent.



- **Administration communale – rénovation des toilettes :**

Les anciennes toilettes de l'administration communale ont été entièrement rénovées. Cette rénovation est une belle image des compétences de nos ouvriers communaux.



➤ **Bibliothèque communale**

1) Horaire

Dès le 1^e septembre, la bibliothèque reprend ses horaires normaux. Elle est accessible les :

Lundi : 14 h – 17 h
Mardi : 8 h – 10 h
Mercredi : 14 h – 21 h
Vendredi : 14 h – 17 h
Samedi : 9 h – 12 h

Elle sera fermée les samedis 8 et 29 septembre 2018.

2) Listes de lectures scolaires

Depuis quelques années maintenant, la bibliothèque se propose d'aider au mieux les élèves dans leurs lectures obligatoires. C'est pourquoi, dans la limite du raisonnable, il est possible de réserver à l'avance les ouvrages issus des listes de lecture.

Bien entendu, nous fonctionnons ici sur base du « premier arrivé, premier servi ».

N'hésitez donc pas à venir **suffisamment à l'avance** discuter des livres qui vous sont proposés, afin que nous puissions vous aider au mieux.

3) Heure du conte

Rentrée scolaire rime également avec reprise de l'heure du conte. Attention au changement d'horaire, celle-ci a désormais lieu **le dernier mercredi du mois entre 16 h et 17 h** et est **ouverte à tous**.

Nous accueillerons une nouvelle conteuse pour l'occasion : *Jeanne la Contesse*. Conteuse depuis 20 ans, pour la Fnac, les Chiroux, et bien d'autres, elle a choisi dans son répertoire des contes qui plairont autant aux petits (*) qu'aux grands, et même aux adultes. Découvrez des contes d'astuce, des contes modernes ou de tradition orale, des menteries, ... Elle raconte avec un plaisir évident, et c'est contagieux ! (*) dès 2 ans

+ 26/09/2018 : Contes gourmands

De tous temps, la nourriture a été un sujet d'importance vitale, pas étonnant que les contes abordent fréquemment ce thème : gourmandise, ogres devenus végétariens, repas de chair fraîche, gâteaux magiques et mets de choix... des contes à déguster sans modération.

4) Lecture numérique

La bibliothèque vous propose désormais de la lecture numérique. Pour ce faire, elle met à la disposition des lecteurs qui le souhaitent, 5 liseuses empruntables moyennant une caution de 20 €.

Outre un petit catalogue de livres numériques, elle vous propose également une inscription sur la plateforme Lirtuel (www.lirtuel.be) afin de contenter les plus gros appétits.

Plus d'informations en bibliothèque.

5) The BIBLIndtest

Forte du succès de la première édition (2017), la bibliothèque a décidé de vous proposer un blind test.

Au programme de la soirée, les participants se verront confrontés à plusieurs sessions thématiques bien connues des amateurs du genre. Petits et grands ne manqueront pas de reconnaître une kyrielle de morceaux.

Un seul mot d'ordre : S'AMUSER !

Le samedi 29 septembre à 20 h à la salle de l'Aurore d'Ellemelle

Accueil des participants dès 19 h 00, petite restauration (frites, sauce au choix) sur place

5 € par participant, gratuit -12 ans

Inscriptions par équipes ; 3 minimum, 10 maximum*

*Si d'aventure vous n'étiez pas assez pour former une équipe mais que le blind test vous intéresse, n'hésitez pas à le signaler, d'autres petites équipes peuvent sans doute vous accueillir.

Inscriptions obligatoires pour le 26 septembre.

Bibliothèque communale d'Ouffet : contact@bibliouffet.be ou 0494/77.96.41 (pendant les heures d'ouverture ; n'hésitez pas à laisser un message, nous vous recontactons dès que possible) ; Francis Froidbise : francis.froidbise@outlook.be ou 0495/75.71.30

➤ Espace Public Numérique – Reprise des cours

Dès le 17 septembre, les cours d'informatique reprennent à l'EPN d'Ouffet. Ceux-ci sont organisés par thèmes, suivant les demandes. Ils prennent place **le lundi matin entre 9 h et 12 h**, pour un prix de **3 €/séance**. Inscription obligatoire.

Voici un récapitulatif des formations proposées, d'autres pourraient être envisagées, n'hésitez pas à nous contacter :

- **Tablette Android** : pour apprendre à utiliser les fonctionnalités de votre tablette. De l'allumage à l'installation d'applications en passant par la navigation internet et les réglages de votre tablette.

Matériel nécessaire : sa tablette Android*.

*Des tablettes sont cependant disponibles à l'EPN, si vous souhaitez juste vous familiariser avec l'appareil avant d'en faire l'acquisition.

- **Initiation à l'informatique** : permettra aux débutants d'apprendre les bases de l'informatique. De l'allumage de la machine, en passant par l'utilisation de la souris, du clavier jusqu'à l'utilisation d'internet et l'envoi de mails. Il s'agit de se familiariser avec l'usage d'un ordinateur, gérer son contenu, le ranger, rechercher des informations sur internet et plus encore. Ceci constitue une base en informatique.

Idéalement : prendre son ordinateur portable.

- **Découverte et navigation sur internet** : s'adresse aux personnes connaissant les bases de l'ordinateur. Elle permet de comprendre et d'utiliser internet à des fins de recherche, de communication.
- **Photos numériques** : 3 séances de 3h pour apprendre à utiliser au mieux votre appareil photo numérique et ainsi réaliser le cliché inoubliable. Apprenez les réglages, la gestion des photos, le transfert sur un ordinateur et même les retouches si nécessaires.

Matériel nécessaire : appareil photo + câble.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter madame Kristel Coppe, bibliothécaire, au 0494/77.96.41 ou monsieur Francis Froidbise au 0495/75.71.30.

➤ Successions : évolutions et changements

La nouvelle loi sur les héritages entre en vigueur le 1er septembre 2018. Les règles seront modifiées en profondeur.

A partir du

01.09.2018

1 Plus de liberté

Vous pouvez décider vous-même de l'attribution d'une plus grande partie de votre héritage.

2 Plus de sérénité

Grâce aux pactes successoraux, vous pouvez mieux anticiper votre succession avec vos enfants.

3 Plus de sécurité

Vous pouvez conserver matériellement les biens qui vous ont été donnés, mais des comptes devront être faits au moment du décès du donateur.



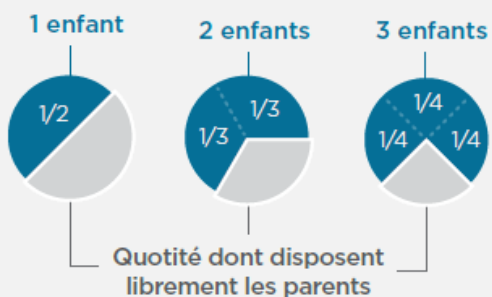
1) Modification de la réserve des héritiers

AVANT

le 01/09/2018

La **réserve des enfants** varie selon le nombre d'enfants que vous avez.

Réserve des enfants

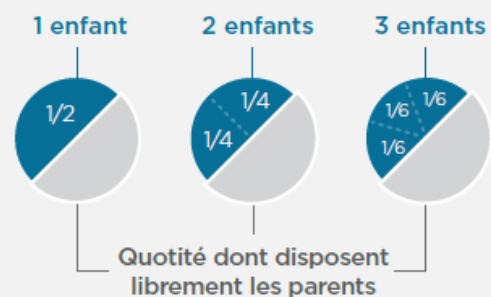


A PARTIR

du 01/09/2018

Les enfants ont toujours, ensemble, une **réserve constituant la moitié de votre patrimoine**.

Réserve des enfants



2) Pactes successoraux autorisés dans certains cas

AVANT le 01/09/2018	A PARTIR du 01/09/2018
Les pactes successoraux sont interdits (sauf exceptions) : impossible de s'accorder à l'avance sur une succession future.	Les parents et enfants peuvent conclure des pactes successoraux, à certaines conditions . Les pactes successoraux doivent être établis par un notaire , prenez contact avec lui.

3) Plus de sécurité pour les biens donnés de votre vivant

AVANT le 01/09/2018	A PARTIR du 01/09/2018
Pour partager une succession, certains biens donnés à des héritiers doivent être « rapportés » dans la succession afin de rétablir l'égalité entre les héritiers au moment du partage des biens. Lorsque les biens donnés sont des immeubles, ils doivent revenir « en nature » dans la succession (ce qui peut poser des difficultés).	Les biens donnés doivent désormais être rapportés seulement en valeur . Conséquence : Vous pouvez garder le bien qui vous a été donné sans devoir le restituer en nature dans la succession. Des comptes devront être faits au moment du décès. N.B. La même règle s'applique (sauf exceptions) en cas de « réduction » d'une donation, lorsqu'elle porte atteinte à la réserve des héritiers réservataires (renseignez-vous auprès de votre notaire).
	

➤ **Police de proximité de la zone du Condroz : Horaire et contact**

Vous voulez avoir un contact avec un policier de votre commune :

En dehors des heures d'accueil reprises ci-après, un contact téléphonique avec un policier de votre commune peut se faire du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00.

(Vous serez dévié sur un GSM de service s'il n'y a personne au bureau durant ces heures !)

ANTHISNES *Téléphone* : 04/383.66.95

Accueil : Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00

CLAVIER *Téléphone* : 085/31.21.37

Accueil : Du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 + le vendredi de 15h00 à 17h00

COMBLAIN-AU-PONT *Téléphone* : 04/228.85.90

Accueil : Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00

FERRIERES *Téléphone* : 086/40.99.80

Accueil : Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 + le mercredi de 13h00 à 16h30

HAMOIR *Téléphone* : 086/36.92.40

Accueil : Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00

MARCHIN *Téléphone* : 085/71.03.74 ou 085/27.04.22

Accueil : Le lundi de 9h00 à 12h00 + le jeudi de 14h00 à 17h00

MODAVE *Téléphone* : 085/41.03.31 ou 085/41.03.30

Accueil zonal du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00

NANDRIN *Téléphone* : 085/51.27.10

Accueil : Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 + le mercredi de 13h30 à 16h30

OUFFET *Téléphone* : 086/36.67.46

Accueil : Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00

TINLOT *Téléphone* : 085/83.09.17

Accueil : Le lundi **et** le vendredi de 9h00 à 12h00 + le mercredi de 14h00 à 17h00

En cas d'urgence : 101

➤ **Modification de voirie – Tige de Hody à Warzée**

Objet : Cession de deux emprises de voirie de 63 m² et de 53 m² (estimation en attente du plan définitif) située Tige de Hody à Warzée (parcelle cadastrée A 633K2 et 628R)

Madame, Monsieur,

Le Collège communal vous fait savoir que dans le cadre d'une demande de permis d'urbanisme ayant pour objet la construction d'une maison unifamiliale, deux emprises de voirie de 63 m² et 53 m² (estimation en attente du plan définitif) sera cédée à la Commune. Celle-ci portera la limite du domaine public à 6,5m de l'axe de la voirie.

Le dossier est porté à enquête publique du 3 septembre 2018 au 3 octobre 2018 en application du décret relatif à la voirie communale du 06 février 2014, entré en vigueur le 01 avril 2014.

Les dossiers sont consultables au service communal d'urbanisme, rue du Village n° 3 à 4590 Ouffet, du lundi au vendredi, de 09 heures à 12 heures, le mercredi de 13 heures à 16 heures, le samedi de 10 heures à 12 heures.

Les explications techniques sont fournies par le service communal d'urbanisme, rue du Village n° 3 à 4590 Ouffet sur rendez-vous pris téléphoniquement au 086/36.61.36.

Tout tiers intéressé peut exprimer ses observations et réclamations, durant le délai d'enquête publique, par télécopie au 086/36.73.79 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : commune@ouffet.be ou par courrier ordinaire adressé au Collège communal, rue du Village n° 3 à 4590 Ouffet.

A peine de nullité, les envois par courrier ordinaire ou télécopie doivent être datés et signés ; les envois par courrier électronique doivent être identifiés et datés.

Les observations et réclamations peuvent également être formulées oralement auprès de l'agent communal délégué, au service communal d'urbanisme, rue du Village n° 3 à 4590 Ouffet, le 3 octobre 2018 à 15 heures.

➤ **Site internet communal – Complétude**

Le nouveau site internet désormais en ligne depuis quelques semaines demande encore à être complété.

Si vous faites partie d'une association locale, un club sportif ou bien si vous êtes commerçants, vous pouvez nous envoyer un descriptif de vos activités, de vos installations, des photos de bonne qualité afin de vous y référencer au mieux.

Tout envoi doit être effectué par mail et transmis à l'adresse suivante : commune@ouffet.be.

➤ **Cours de yoga**

Cours de yoga pour adultes à Ouffet à la MAC située Rue des Pahys les lundis à 18h et 19h15 et les mercredis à 9h30.

Une séance d'une heure où on allie des exercices de respiration, des exercices physiques adaptés à vos besoins et un moment de relaxation. Ce moment de retour à soi vous aide à retrouver souplesse, vitalité et bien-être.

Pour plus de renseignements et inscription, contactez Gaëlle Mazzara au 0474/34.98.92.

➤ **Les Foyons ASBL – Stetching**

Tous les mercredis de 18 à 19 heures (sauf vacances scolaires) : Stretching *dans la salle l'AUORE* à ELLEMELLE. (P.A.F. : 1 €).

S'étirer tout en douceur, en respirant calmement et profondément. Ensemble, prendre le temps de se détendre, de se faire du bien... **Contact** : Christiane Close 086/36.68.86.

➤ **Syndicat d'initiative - Les vendredis de la Tour**

Le vendredi 28 septembre 2018 dès 21h00 : concert à la Tour de Justice de Ouffet : **"Soirée cabaret"**.

Deux sœurs se retrouvent après plusieurs années et racontent leur histoire en chansons.
Entrée gratuite.

➤ **Bad de Ouf' – Club de badminton**

Envie de faire du sport ? N'hésitez plus, venez découvrir le badminton dans une ambiance conviviale et familiale. C'est un sport accessible à tous les niveaux, du grand débutant au compétiteur, dès la première minute vous y trouverez du plaisir.

Où ? Hall omnisports de l'ILC St François
Rue du Perron, 31 - 4590 Ouffet.

Quand ? 6-9 ans: « **Mini bad** »
Vendredi de 15h45 à 16h45, entraînement dirigé.

10-18 ans: « **Bad junior** »
Vendredi de 16h45 à 18h15, entraînement dirigé.

12 à 99 ans : « **Bad pour tous** »
Dimanche de 10h00 à 12h00 jeu libre.
Mardi de 20h15 à 22h00 jeu libre.

Tarifs ? Mini bad : 60€ - Bad junior : 110€ - Bad pour tous : 85€ / Juillet + août : 15€ hors assurance

Réductions ? -10€ à partir du 2ème membre d'une même famille.

Début ? Mini bad et bad junior : Le 14 septembre - Bad pour tous : Les 02 et 04 septembre.

Inscriptions et contact ? Sophie Ducastel - E-mail : sophie-cron@skynet.be - Gsm : 0498/47.55.73
Et n'oubliez pas de liker notre page Facebook « Bad de Ouf' ».



➤ **Chorale pour les jeunes Ouffetois**

Si tu aimes chanter, que tu as moins de 20 ans... et plus de 5 ans !

Le Chœur Brihî Tiyou d'Ouffet te proposera dès septembre 2018 un répertoire allant de Beethoven à Shakira en passant par les chants du monde.

Marie et Ann-Melody t'accueilleront à la ferme Doyard une fois par semaine (jour et heure à définir).

Infos : Marie Bertrand, éducatrice, passionnée de chant 086/75.14.35 ou Ann-Melody Reginster, professeur de musique au 0473/76.57.21.

➤ Judo Club d'Ouffet – Reprise des cours

Reprise du cours prévue le lundi 03 septembre 2018 dès 19h, à l'école ILC Saint-François rue du perron n°31, 4590 Ouffet.

Que vous vous sentiez un peu fatigué ou plein d'énergie, le judo est un art martial complet qui vous rendra la forme et vous permettra d'évacuer votre trop plein d'énergie.

Les cours sont dispensés par Jonathan Loix 3ème Dan et Renaud Loix 2ème Dan. Les lundis de 19h à 20h et les vendredis de 19h à 20h pour les plus jeunes et jusqu'à 20h30 pour les plus grands.

Les inscriptions peuvent se faire tout au long de l'année. Elles sont valables un an de date à date.

Possibilité de faire un essai gratuitement. Pour toutes informations nous sommes disponibles au 086 36.70.37.

➤ Ecole Saint-Joseph – Joufgging

VENDREDI 16 SEPTEMBRE

joufgging

à ouffet

LIEU
ILC Saint-Francois rue du Perron

COURSES
Enfant / gratuit / 1,5 km / 18h30
Adultes / 6,5 km - 12,3km / 19h00

PREINSCRIPTIONS
5,00 €

www.joufgging.webnode.be

Animation musicale
Bar
Restauration
Douches
Parking
Système Chronorace

Organisé par
l'école Saint-Joseph

ECOLE FONDAMENTALE IRRP

 **FÉDÉRATION**
WALLONIE-BRUXELLES
SPORT-ADEPS.BE

*De 7h00
à 17h00*

Adeps
FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

POINTS VERTS 2018

Bar et petit restauration sur place



*Point Vert de Marche Adeps à Warzée
Le dimanche 23 septembre 2018
Parcours—boucles de 5, 5PMR, 10, 20km
Ecole communale, Rue des écoles
4590 Warzée – 0497/33.34.80*



SPORT-ADEPS.BE

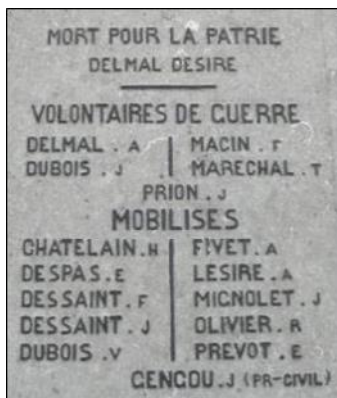


VIVACITÉ

tavenir.net

➤ Hommage aux combattants – 1^{ère} guerre mondiale

Hommage à quelques combattants warzéens de la **1^{ère} guerre mondiale** à l'occasion du **100^{ème} anniversaire de l'armistice** signé le 11 novembre 1918 dans la forêt de Compiègne.



Désiré Delmal

Conflit : 1914 – 1918

Statut : mort pour la patrie

Naissance : Warzée, le 31 mars 1886

Décès : Haelen, le 12 août 1914

Grade : Soldat de 2^{ème} classe – Régiment : 4^{ème} de Ligne

Plus d'infos : milicien 1906.

Première inhumation : Haelen (hameau de « Velpen »), cimetière militaire, tombe n° 85.

Dernière sépulture : Haelen (hameau de « Velpen »), cimetière militaire belge, tombe n° 50



La bataille des Casques d'argent ou bataille de Haelen est un affrontement de cavalerie entre les troupes belges et allemandes le 12 août 1914 sur le territoire de la commune belge de **Haelen**, dans la **Province de Limbourg**.

Au début de l'invasion de la Belgique, après la prise des **forts entourant Liège**, l'état-major de l'armée belge choisit la **Gette** comme position de défense naturelle pour arrêter l'avancée allemande vers le nord et Anvers.

C'est là qu'ont eu lieu les premières charges de **cavalerie** de la guerre.

Vers 15 heures, arrive sur le champ de bataille, la 4^e brigade mixte belge (quatre bataillons des 4^e et 24^e régiments de ligne), qui, partie de Haekendover à 9h30, a fourni un effort sur 25 kilomètres, par une forte chaleur, dans le but de rejoindre le champ de bataille.

La brigade arrive à Loxbergen en plein combat. Désiré Delmal y perdra la vie.

Editeur responsable : Caroline MAILLEUX-CASSART, Bourgmestre